



Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 15 septembre 2016

Soumis au vote du Conseil d'administration
du 21 octobre 2016

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 15 septembre 2016 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M.ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'Université d'Angers	Présent
BRIET Marie	Présente
DELABAERE Éric	Présent
GROLLEAU Françoise	Présent
HEURTIER Anne	Présente
MARCILLOUX Patrice	Présent
MERCAT Alain	Excusé donne procuration à HINDRE François
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente
TAILLEFAIT Antony	Présent
BERNARD Catherine	Présente
BONNIN Marie	Présente
GARCIA Laurent	Présent
HINDRE François	Présent
LONG Martine	Présente
NIGET David	Présent
REY Anne	Présente
HAMARD Patrick	Présent
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LEMAIRE Laurent	Présent
QUINCHARD Sophie	Présente
SEGRÉTAIN Claudie	Excusée
VEYER Philippe	Présent
GASTINEAU Julie (suppléant : PADILLA Théo)	Présente
MAINGUENÉ Louis (suppléant : LEBECHNECH Inès)	Excusé, donne procuration à GASTINEAU Julie
AMAT Inès (suppléant : DES POMEYS Guillaume)	Présente
DUCHÊNE Thibaut (suppléant : BOUQSIM Mehdi)	Absent
PÉRON Maurine (suppléant : BRILLAND Lisa)	absente
ROY Marine (suppléant : JEAN-DENIS Ludvik)	Absente
HOUËL Stéphanie (suppléant : DEROCHE Catherine)	Absente
BRICHET Régine (suppléant : GOUKASSOW Véronique)	Excusée, donne procuration à MARCILLOUX Patrice
FEL Caroline (suppléant : ENGEL Karine)	Absente
SEEGERS Henri	Excusé, donne procuration à ROBLÉDO Christian
BILLIARD Matthieu	Excusé, donne procuration à BERNARD Catherine
LELARGE Antoine	Excusé, donne procuration à GROLLEAU Françoise
JUSTEAU Foulques	Absent
ROCHE Pascale	Présente

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

FURET Thierry, Rectorat de NANTES

HUISMAN Olivier, Directeur général des services

♦ **Membres présents invités par le Président**

BOISSON Didier, doyen UFR LLSH	LE GALL Didier, vice-président du Conseil d'administration	Laurence ESTEVE, DAGJI
BOUVIER Lydie, directrice IUT		
DANIEL Christophe, doyen faculté DEG		

♦ **Secrétariat de séance**

Cellule institutionnelle

◆ **Ordre du jour**

1. INFORMATIONS	5
2. PROJET D'ETABLISSEMENT	5
3. AFFAIRES GENERALES ET STATUTAIRES	7
3.1 Examen des propositions de la commission des statuts du 13 septembre 2016 – vote : Modification de la composition et de l'organisation de la commission égalité.....	7
4. ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE	8
4.1 Renouvellement des habilitations à délivrer des capacités de médecine – vote : capacité de gériatrie	8
5. PROCES-VERBAUX DES CA.....	8
5.1 Procès-verbal du 28 avril 2016	8
6. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CA AU PRESIDENT	8

M. ROBLÉDO ouvre la séance à 14H30. 28 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 22 membres présents, 6 procurations). 9 membres invités sont présents.

1. Informations

1.1 L'état d'avancement des négociations concernant l'universitarisation des IFSI avec l'ARS Pays de la Loire, CHU d'Angers, CH de Cholet, CH de Saumur et la Région Pays de la Loire

M. ROBLÉDO informe les administrateurs que des points de convergence ont été trouvés. Une convention sera présentée à la CFVU de septembre et au CA de fin septembre 2016. Ce projet reprend trois objectifs d'engagement : développer la pluridisciplinarité et la complémentarité ; développer les synergies pédagogiques et développer les champs de formations.

L'université d'Angers s'engage : à mettre en place un coordinateur qui sera chargé d'assurer la coordination des différentes unités d'enseignement ; de mettre en place un comité qui permettra de valider les intervenants non universitaires dans les études en soins infirmiers, d'inscrire les élèves infirmiers à l'université, de travailler sur une coordination des maquettes pédagogiques, d'ouvrir aux étudiants les services du SUAPS, SUMPPS, bibliothèque universitaire et enfin d'accorder le droit de vote aux élections des conseils centraux et d'UFR.

Les IFSI s'engagent à participer à une coordination des enseignements. Par ailleurs, l'ARS s'engage à participer à la promotion de cette coopération, à fournir une aide par le biais d'une convention pour renforcer les compétences pédagogiques en simulation dont le développement est souhaité dans les études de santé. Enfin, une contribution est prévue par les centres hospitaliers de 68 euros par élèves infirmiers. Ce montant couvrira notamment la prise en charge du recrutement d'un ingénieur pédagogique qui permettra de développer les outils numériques.

1.2 Rapport HCERES

M. ROBLÉDO informe que le rapport HCERES disponible est un pré-rapport. Une vingtaine de demandes de corrections factuelles ont été transmises à l'HCERES lundi 12 septembre 2016. Le rapport définitif va être ensuite communiqué à l'université. C'est à la suite de ce rapport définitif que des remarques seront faites par l'université et annexées au rapport. A la lecture de ce rapport, il n'y a pas de surprise. C'est un rapport plutôt positif. M. ROBLÉDO aurait souhaité que l'HCERES insiste sur des points caractéristiques de l'université d'Angers par exemple le taux de réussite en licence. Ce rapport insiste sur des axes d'amélioration déjà identifiés dont le principal est le pilotage de l'offre de formation et son articulation.

2. Projet d'établissement

M. ROBLÉDO rappelle les éléments de calendrier du processus de rédaction du projet d'établissement (cf. annexe). Une grille de lecture avait notamment été proposée aux administrateurs pour évoquer leurs remarques. Lors du Conseil académique du 8 septembre 2016, ce projet a été adopté à l'unanimité.

Ce document est constitué de cinq grandes parties qui reprennent les axes de la note d'orientation stratégique votée en 2015 :

1. Faire de l'innovation une réponse aux défis de demain
2. Affirmer une stratégie recherche-formation à l'international
3. Faire de l'UA une université responsable et solidaire
4. Inscrire l'UA dans une dynamique d'amélioration continue
5. Affirmer la place de l'UA dans le paysage de l'ESR

Mme QUINCHARD souhaite ajouter dans le a) innovation pédagogique « salariés et demandeurs d'emplois souhaitant évoluer professionnellement » les mots « et/ou se réorienter ».

M. ROBLÉDO partage l'idée mais considère qu'évoluer professionnellement inclut la réorientation.

M. TAILLEFAIT précise que ce projet reprend des idées présentées lors de la campagne pour les élections des trois conseils centraux et à la présidence de l'université d'Angers. Il considère que ce projet est chargé de confusion sur les structures et faible sur les ambitions pour la recherche au vu de la compétition au sein de la ComUE interrégionale. Il est également trop évasif sur les questions

internationales. L'objectif de fusion avec l'université du Maine sème une confusion et risque d'isoler deux universités modestes en périphérie de la ComUE. La crainte est le déclassement de l'université d'Angers. Il note aussi un refus de reprendre les propositions de rédaction de son équipe. Il signale que son équipe et lui ne voteront pas contre ce projet, qui a obtenu la majorité des suffrages lors des élections des trois conseils centraux, mais ils s'abstiendront. Il s'associera cependant à la mise en œuvre et participera à la réalisation de ce projet.

Mme QUINCHARD rappelle que les acronymes n'ont pas été traduits.

M. DELABAERE souhaite une modification rédactionnelle : « l'université d'Angers a engagé une démarche audacieuse en janvier 2016 autour du BIG DATA » « pour lever tous les freins à la formation continue et doubler son chiffre d'affaires ». Il souhaite que soit ajouté « comme démonstrateur » car laisse entendre que le doublement du chiffre d'affaire va porter seulement autour des thématiques du BIG DATA.

M. DELABAERE souhaite également savoir si les remarques formulées par l'HCERES ont été prises en compte dans ce projet d'établissement par exemple la nécessaire communication des collégiens, le pilotage de l'offre de formation, un questionnement sur le SUIO-IP et le schéma numérique par rapport à la mise en place de la ComUE (page 32 du rapport de l'HCERES).

M. ROBLÉDO précise que le projet ne tient pas compte des remarques de l'HCERES en raison d'un défaut de concordance de temps. Les recommandations de l'HCERES ne sont pas antinomiques des propositions du projet d'établissement. Pour la communication sur les collégiens, il est proposé la mise en place d'un dispositif pour expliquer et déployer ce système. Pour le numérique, ce n'est pas un oubli dans la rédaction du projet d'établissement. Il s'agit d'une mission pilotée par la ComUE UBL. Le campus numérique de Bretagne est déjà bien structuré. L'idée est d'avoir sur les Pays de la Loire un dispositif similaire mais pas sur le même modèle car ce modèle ne sera pas soutenable pour les universités des Pays de la Loire, les modes de financement n'étant pas les mêmes. A l'université d'Angers, un travail est fait sur l'amélioration des outils numériques et qui doivent être compatibles avec les autres établissements de la ComUE. Pour le SUIO-IP, un travail est en cours pour redéfinir la place du SUIO-IP qui devrait évoluer et intégrer une structure de suivi de l'étudiant plus large notamment un regroupement avec la direction de l'enseignement et de la vie étudiante.

Mme GASTINEAU évoque la vie des campus de Cholet et de Saumur et le défaut de dynamisme de ces campus. Il n'y a pas de propositions de corrections de ces problématiques dans le projet d'établissement. Elle souhaite un état d'avancement des améliorations qui seront proposées.

M. ROBLÉDO répond qu'il n'y a pas de focus dans le projet d'établissement sur un campus en particulier. Il est en revanche indiqué la participation des agglomérations de Saumur et Cholet en vue d'offrir aux étudiants de ces sites des services comparables aux étudiants des sites angevins. Lors des CFVU, des présentations des services seront faites qui feront état de l'avancement des négociations et améliorations de ces services aux étudiants.

Le projet d'établissement est approuvé.

Cette décision est adoptée avec 20 voix pour et 8 abstentions.

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Examen des propositions de la commission des statuts du 13 septembre 2016 - vote : Modification de la composition et de l'organisation de la commission égalité

Mme HOCQUET présente la commission égalité et le cadre de la mission égalité dans laquelle elle s'inscrit (cf. présentation en annexe).

M. ROBLÉDO rappelle que la composition n'a pas beaucoup évolué mis à part l'ajout d'un étudiant en cycle de doctorat. Une répétition dans la déclinaison des missions « en faveur de l'égalité réelle » et « afin d'atteindre l'égalité réelle » sera corrigée. La première répétition sera supprimée.

Mme QUINCHARD souhaite savoir pourquoi il a été retiré « lutter contre toutes formes de discrimination au sein de la communauté universitaire » et remplacé par « proposer des mesures pour lutter contre toutes les formes de discrimination au sein de la communauté universitaire ».

M. ROBLÉDO précise que ce changement est issu d'une discussion en commission des statuts afin de faire revenir dans le rôle cardinal de la commission cette compétence et non pas seulement dans une mission.

M. LE GALL ajoute que lors de la commission des statuts, les membres ont constaté que le rôle de la commission était limité à la mise en œuvre de la charte pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Ils ont souhaité que cette mission devienne centrale.

M. NIGET regrette que les statuts de la commission égalité soit en deçà dans la mission égalité présentée même si les statuts n'ont pas vocation à épuiser le sujet. La question du harcèlement n'apparaît pas dans les missions de la commission égalité, la question du handicap n'apparaît pas non plus et enfin la question liée aux origines. Les formes de discriminations mériteraient d'être plus spécifiquement pointées. Enfin, il n'est pas indiqué dans les statuts de la commission égalité qu'elle puisse mener une tâche d'enquête et de diagnostic.

Mme HOCQUET répond qu'elle n'est pas favorable à un détail plus important des missions de la commission égalité. La charte égalité Hommes-Femmes, dont la mise en œuvre figure dans les missions de la commission égalité, détaille déjà des missions notamment prévenir toutes formes de violence et de harcèlement. Concernant les diagnostics, le bilan social est un outil de diagnostic. Concernant les questions de prévention des situations de harcèlement et de violences faites aux femmes, il est important d'être alerté si des situations se présentent. Des professionnels de santé de l'université d'Angers travaillent dans ce sens. Concernant les discriminations liées aux origines et au handicap, le président, le cabinet et elle-même restent mobilisés sur ces questions. Des actions de sensibilisation seront menées notamment par la commission égalité qui se saisira de ces questions. Concernant les discriminations liées au handicap, il s'agit d'une mission qui figure dans sa délégation suivant deux aspects d'une part la discrimination dont un des outils de lutte sera le schéma pluriannuel du handicap présenté en Conseil académique du 5 octobre 2016 et présenté en Conseil d'administration du 21 octobre 2016 et d'autre part la politique sociale dans lequel le handicap est prise en compte.

M. TAILLEFAIT interpelle sur le concept d'égalité réelle qui a été mis au point par Karl Marx pour faire état des inégalités sociales. Il regrette que la question des inégalités sociales ne soit pas traitée par la commission égalité ou une autre commission.

M. ROBLÉDO répond qu'il n'y a aucune commission en charge du diagnostic et de l'état des lieux des inégalités en revanche la commission d'action sociale et la commission d'exonération des droits d'inscription traitent des cas qui méritent un accompagnement social. Dans le projet d'établissement figure cet élément. Il s'agit d'un élément repris dans le programme de UAmbition.

M. DELABAERE s'interroge pourquoi restreindre le poste du/de la chargé.e de mission aux seuls enseignants.es-chercheurs.es alors que Sabrina SEBTI était PRAG donc enseignante.

M. ROBLÉDO répond qu'effectivement le poste doit être ouvert aux enseignants.

M. HAMARD souhaite savoir si les actions qui ont été commencées sous le mandat de la commission égalité vont être poursuivies.

Mme HOCQUET répond que suite à l'adoption des statuts par le Conseil d'administration, les membres actuels seront invités à candidater à la nouvelle commission égalité et un appel à candidature sera fait au sein de la communauté universitaire afin de constituer la nouvelle commission égalité. Par ailleurs, une continuité des actions sera proposée.

Mme QUINCHARD évoque les inégalités de transport entre les étudiants hors agglomérations et les étudiants dans l'agglomération angevine.

M. ROBLÉDO répond qu'un travail de diagnostic est en cours ainsi qu'un dialogue sur l'amélioration des transports avec la ville notamment sur les transports entre Belle-Beille et Saint Serge.

Mme GASTINEAU souhaite ajouter qu'à court terme, le statut « d'étudiant atypique », qui ouvre des droits de priorité dans le choix des TD, pourrait être ouvert à ces étudiants. Le volume d'étudiant n'étant pas très important.

Elle ajoute sur la remarque de M. TAILLEFAIT que la création du service public régional d'orientation des Pays de la Loire a pour objectif de lutter contre les inégalités sociales car la sélection peut se faire dès le collège et ne relève donc pas que de l'université. Il y a donc nécessité d'une coordination entre les acteurs. Ce réseau ne semble cependant pas très dynamique. Le SUIO IP pourrait donner des informations à la CFVU sur ce point.

La modification de la composition et de l'organisation de la commission égalité est approuvée. Cette décision est adoptée avec 27 voix pour et 1 abstention.

4. Enseignement et vie étudiante

4.1 Renouvellement des habilitations à délivrer des capacités de médecine - vote : capacité de gérontologie

Mme MALLET rappelle que des capacités ont été votées lors du Conseil d'administration du 24 mai 2016. Cette capacité s'inscrit dans le même cadre. Ces capacités sont accessibles en formation continue à des médecins. Le ministère demande le renouvellement de l'habilitation.

La capacité de gérontologie est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

5. Procès-verbaux des CA

5.1 Procès-verbal du 28 avril 2016

Le procès-verbal du 28 avril 2016 est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

6. Décisions prises par délégation du CA au Président

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO lève la séance.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Christian ROBLÉDO

**Le Vice-président
du Conseil d'administration,**
Didier LE GALL

Le Directeur général des services,
Olivier HUISMAN